



## **Imaginez que le monde est numérique - et vous ne pouvez pas entrer !**

### **Internet est un droit humain !**

Nous, soussignés, observons avec inquiétude depuis le début des restrictions dues au Covid 19 la situation des enfants et des adolescents dans le pays. Dès le premier jour, ils étaient affectés par les restrictions. Des écoles, des garderies, des terrains de jeux, des clubs de jeunes, des clubs sportifs et des institutions culturelles fermés - tous les lieux de leur vie sociale, tous les lieux d'autodétermination et de participation n'étaient soudain plus accessibles. Les jeunes sont plus isolés dans cette crise (avec des conséquences potentiellement dramatiques pour le bien-être de l'enfant) que les adultes, et leurs besoins et intérêts sont à peine entendus dans le débat actuel.

### **Les injustices en matière d'éducation et les menaces existentielles augmentent**

Les travailleurs sociaux et les clubs de jeunes ont rapidement réussi à développer des formes alternatives d'offre numérique en période de fermeture. Cependant, il y a un manque de contacts sociaux directs - importants pour les jeunes et leur santé mentale.

Les enfants et adolescents réfugiés en centre d'hébergement sont particulièrement touchés :

Les contraintes d'espace, pratiquement lieu de replie ou sphère privée, aggravé dans les situations de quarantaine, sont pour ce groupe vulnérable particulièrement difficiles. Garder ses distances physiquement en 2020 ne signifie pas automatiquement s'isoler socialement. Mais c'est exactement ce qui se passe pour les personnes sans accès à Internet.

En effet, les enfants et les jeunes vivant dans un centre pour réfugiés n'ont aucun moyen de participer à des cours, des échanges et d'autres offres numériques.

Sans accès à l'internet, il n'y a que peu ou pas de soutien pour l'enseignement à domicile, car les compétences linguistiques des parents font souvent défaut. Sans accès à l'Internet, il n'y a pas ou très peu de possibilités de communiquer avec la famille et les amis, en Allemagne ou restés dans les pays d'origine.

### **La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant s'applique également à la crise !**

Dans la période actuelle de scolarisation à domicile, les centres pour réfugiés deviennent également un établissement d'enseignement et il n'est pas acceptable que des enfants et des jeunes soient systématiquement réprimés dans leur droit à l'éducation en période d'enseignement exclusivement numérisé.

Le droit à l'éducation, consacré au paragraphe 28 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, s'applique à tous.

Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a déclaré l'internet comme droit de l'homme en 2016 et dit dans sa résolution que le droit à l'éducation numérique devrait soutenir et promouvoir le droit général à l'éducation. Cependant, lorsque les écoles sont fermées, le droit à l'éducation numérique reste la seule option possible et s'il n'y a pas de connexion Internet, on accepte volontairement des injustices éducatives.



L'école et l'éducation sont considérées comme un moteur d'intégration, mais en période de fermeture des écoles et sans accès à l'éducation numérique dans des centres pour réfugiés, le carburant est retiré.

Et ce n'est pas seulement dans la situation actuelle que l'accès à Internet est une condition de base pour une intégration réussie. Par exemple, le cours de langues de l'agence pour l'emploi et d'autres institutions sont conçus comme des cours en ligne, de nombreuses offres de tutorat ne sont disponibles qu'en ligne, et même lorsque vous cherchez du travail et du logement rien ne fonctionne aujourd'hui sans accès à l'Internet.

### **Droit à l'Internet**

En 2013, la Cour fédérale de justice (BGH) de Karlsruhe a décrit une connexion internet comme faisant partie des moyens de subsistance. L'homme en tant que personne, n'existe qu'en termes sociaux. Par conséquent, un minimum de participation à la vie sociale, culturelle et politique doit être assuré. Compte tenu du changement technique des 20 dernières années, un niveau minimum de participation ne peut être atteint qu'en assurant l'accès à l'Internet.

Pour anticiper immédiatement toute critique : cela ne signifie pas un iPhone pour tout le monde!

Une réclamation pour un appareil spécifique ne peut pas être justifiée par l'arrêt BGH. Mais tout le monde - y compris les réfugiés et les bénéficiaires de prestations sociales - a droit à une communication de base, un droit à l'Internet. Le ministre fédéral de l'Économie, Peter Altmaier, compare l'accès à l'Internet à d'autres droits fondamentaux. "L'accès gratuit à l'Internet doit être un droit fondamental et humain qui s'applique à tous les peuples du monde", a déclaré le politicien de la CDU. "Tout comme c'est un droit fondamental d'avoir accès à l'eau, aux soins de santé ou à l'éducation."<sup>1</sup>

### **Internet comme condition préalable à d'autres droits**

Enfin, l'accès à l'Internet est une condition préalable pour pouvoir donner vie à d'autres droits de l'enfant et des droits de l'homme, en particulier ceux relatifs à la liberté d'expression, d'information et de réunion. La vie démocratique se déroule de plus en plus en ligne, les travailleurs sociaux restent en contact avec les jeunes par l'Internet et des informations multilingues sur la crise sont diffusées numériquement. Sans accès à l'Internet, les gens ne peuvent donc pas obtenir d'informations, participer au processus et faire valoir leurs droits de participation démocratiquement garantis.

### **Agir ! Maintenant!**

Même si la première vague de la pandémie semble avoir été maîtrisée, les fermetures futures des écoles et les quarantaines induites par les infections, en particulier dans les centres de réfugiés, ne peuvent pas être exclues. Le risque d'infection y est particulièrement élevé, comme le montre une étude de l'Université de Bielefeld.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> <https://www.handelsblatt.com/politik/deutschland/netzpolitik-altmaier-freier-zugang-zum-internet-muss-menschenrecht-sein/25262432.html?ticket=ST-2042676-V69aXhKdfScvOjibI9cW-ap5>

<sup>2</sup> <https://pub.uni-bielefeld.de/record/2943665#fileDetails>



De plus, le cadre de vie des enfants et des adolescents continuera de se numériser.

Motto

Nous appelons donc les districts (Landkreis) à agir rapidement et sans bureaucratie afin d'installer le WLAN dans tous les centres pour réfugiés.

Nous demandons au gouvernement régional de Brandebourg d'inclure l'accès au WiFi dans les conditions minimales de fonctionnement des centres de réfugiés<sup>34</sup> et le soutien financier associé aux comtés.

Nous demandons au gouvernement fédéral de reconnaître le droit fondamental à l'Internet et donc d'adapter les prestations Hartz IV (RSA) afin de garantir le principe de l'égalité de traitement et le droit à l'éducation pour tous les enfants et adolescents.

Oranienburg, le 10.06.2020

Kreisjugendring Oberhavel e.V.

Stadtjugendring Potsdam e.V.

Kreisjugendring Prignitz e.V.

Kreis- Kinder- und Jugendring Märkisch-Oderland e.V.

Kreis Kinder- und Jugendring Oder-Spree e.V.

Kreisjugendring Dahme-Spreewald e.V.

Landesjugendring Brandenburg e.V.

Arbeitskreis der Stadt- und Kreisjugendringe in Brandenburg

---

<sup>3</sup> [https://bravors.brandenburg.de/verordnungen/laufngdv\\_2016](https://bravors.brandenburg.de/verordnungen/laufngdv_2016)

<sup>4</sup> [https://bravors.brandenburg.de/br2/sixcms/media.php/68/GVBl\\_II\\_55\\_2016-Anlage-3.pdf](https://bravors.brandenburg.de/br2/sixcms/media.php/68/GVBl_II_55_2016-Anlage-3.pdf)